

Laurent qui comprend les sections de Chandler, Rimouski et Baie-Comeau et compte 18 postes; *Saguenay — Lac Saint Jean* qui compte six postes; *Québec* qui comprend les sections de Québec-Nord, Québec-Sud et Rivière-du-Loup et compte 24 postes; *La Mauricie* qui compte neuf postes; *L'Estrie* qui compte six postes; *Montréal* qui comprend les sections de Joliette, Montréal, Saint-Jean et Nouveau-Québec et compte 28 postes; *l'Outaouais* et le *Nord-Ouest* qui comptent huit postes chacun. L'effectif de la Sûreté du Québec à la fin de 1973 s'établissait à 4,004 membres (officiers, sous-officiers et agents) et 862 employés civils.

Les Sûretés municipales. Chaque province exige de ses villes qu'elles assurent un service de police apte à maintenir la loi et l'ordre dans leurs communautés. De plus, tout village, canton (ou *township*), ou partie de canton qui compte une population assez dense et une évaluation foncière assez élevée pour motiver l'existence d'un service de police et qui a été ainsi désigné par un décret du conseil, est responsable du maintien de l'ordre dans la municipalité.

2.7.2 Déclaration uniforme de la criminalité

Le présent mode de déclaration de la statistique policière (administration de la police, criminalité et application des règlements de la circulation), appelé Système de déclaration uniforme de la criminalité, est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1962. Il a été élaboré par Statistique Canada (alors le Bureau fédéral de la statistique), de concert avec un comité créé à cette fin par l'Association des chefs de police du Canada.

Comme l'indique le tableau 2.2, l'effectif des services de police au Canada à la fin de 1972 était de 53,532, dont 43,762 agents assermentés, 9,224 autres employés à temps plein (commis, techniciens, hommes de métier, commissionnaires, gardes, agents spéciaux, etc.) et 546 élèves policiers. Le ratio de l'effectif global pour 1,000 habitants s'établissait à 2.4 et celui des policiers à 2.0. Suivant la province ou le territoire, le ratio de l'effectif pour 1,000 habitants s'échelonnait entre 1.4 et 4.2 et celui des policiers seulement, entre 1.3 et 3.3. Dans 12 régions métropolitaines choisies, l'effectif s'élevait à 18,915, dont 16,214 policiers et 2,701 élèves policiers et autres employés à temps plein. Les services de police municipaux comptaient un effectif global de 29,815, dont 27,676 membres des Sûretés municipales, 2,093 membres de la Gendarmerie royale du Canada et 46 policiers de la Sûreté provinciale de l'Ontario engagés sous contrat.

En 1972, trois policiers ont perdu la vie par suite d'attentats criminels et cinq accidentellement, dans l'exercice de leurs fonctions. À la fin de la même année, les services de transport de la police comprenaient 9,781 automobiles, 858 motocyclettes, 868 autres véhicules à moteur, 437 bateaux, 26 aéronefs, 228 chevaux et 102 chiens policiers.

Le tableau 2.3 indique le nombre d'infractions dont les services de police se sont occupés en 1972, c'est-à-dire les infractions au Code criminel, aux lois fédérales, aux lois provinciales et aux règlements municipaux, sauf ceux concernant la circulation, ainsi que les infractions classées par mise en accusation et autrement; il donne également le nombre d'adultes et de jeunes délinquants inculpés. Les infractions connues de la police mais abandonnées parce que non fondées ne figurent pas au tableau. Elles se chiffraient à 97,890, dont 79,541 au titre du Code criminel, 9,697 au titre des lois fédérales, 6,402 au titre des lois provinciales et 2,250 au titre des règlements municipaux.

Au cours de 1972, les services de police ont déclaré 98,687 délits contre la personne, dont 479 meurtres, 412 tentatives de meurtre, 10,920 viols et autres infractions d'ordre sexuel, et 86,836 blessures et autres voies de fait (sauf attentat à la pudeur). L'ensemble des infractions contre la personne a donné lieu à l'inculpation de 34,990 personnes, dont 1,976 jeunes délinquants. Au cours de l'année, il y a eu 822,055 cas de vol qualifié, introduction par effraction, vol, fraude et autres infractions contre la propriété, pour lesquels 155,048 personnes ont été inculpées, dont 38,365 jeunes garçons et 4,767 jeunes filles; 2,182 cas de prostitution; 3,124 cas de jeux et paris; 7,529 cas de port d'armes; et 259,407 autres infractions au Code criminel. En plus des 39,794 infractions aux lois fédérales, 23,844 tombaient sous le coup de la Loi sur les stupéfiants et 4,975 relevaient des parties de la Loi sur les aliments et drogues qui visent les drogues contrôlées et les drogues d'usage restreint; 23,331 personnes ont été inculpées sous ces deux rubriques: 898 jeunes garçons et 162 jeunes filles.

Les prévôts et commissaires d'incendie des provinces et des territoires ont signalé 4,200 délits incendiaires, présumés ou avérés, dont 1,149 se sont révélés non fondés; 603 ont été